

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de TOUFFREVILLE SUR EU du vendredi 07 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs DAGICOUR Jean-Jacques, MASSY Jérôme, MERLIN Paul et Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine, TRIZAC Myrienne

Absents : M. CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, LEBAS Fabien

Pouvoirs : M. CLEMENT Sébastien donne pouvoir à Mme MERLIN Christine, M.DAGICOUR Denis donne pouvoir à M. DAGICOUR Jean Jacques,

M.LEBAS Fabien donne pouvoir à M. MERLIN Paul

Secrétaire de séance : Mme MERLIN Christine

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Mai 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 26 Mai 2023 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Délibération sur la répartition du personnel suite à dissolution du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères

Vu les articles L5211-25-1 et L5211-25-26 du CGCT

Considérant les délibérations des communes de Canehan (26/01/2023), Touffreville sur Eu (25/01/2023) et Saint Martin le Gaillard (24/01/2023) acceptant la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal au 1er septembre 2023 avec la commune de Criel sur Mer

Considérant le retrait des postes d'enseignants des communes de Canehan, Touffreville sur Eu et Saint Martin le Gaillard prononcé par l'Education Nationale le 27 février 2023

Considérant les délibérations des communes de Canehan (13/06/2023), Touffreville sur Eu (26/05/2023) et Saint Martin le Gaillard (25/05/2023) sollicitant la dissolution du SIVOS de la basse Vallée de l'Yères au 31 août 2023

Considérant que cette dissolution entraîne ipso facto la suppression des postes des agents suivants

DECOUDRE Marie-Rose, Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle Principal 1^{ère} cl-titulaire Cat :C

CHAULIEU Blandine, Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} cl - titulaire Cat : C
DELESTRE Evelyne, Adjoint technique territorial - agent contractuel de droit public CDD
FAUQUEUX Virginie, Adjoint technique territorial - agent contractuel de droit public CDD
MORTREUIL Stéphanie, Adjoint technique territorial - agent contractuel de droit public CDD
WATRELOT Fanny, Adjoint technique territorial - agent contractuel de droit public CDD

Considérant qu'il convient par délibérations concordantes des communes membres et du conseil syndical de se prononcer sur la répartition du personnel

Le conseil municipal à l'unanimité, acte la répartition du personnel du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères au **1^{er} septembre 2023**, comme suit :

PERSONNEL TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- CHAULIEU Blandine
REPARTITION du poste (9h hebdomadaires) sur **les 3 communes membres du SIVOS**
 - 1- Mairie CANEHAN (3h hebdo)
 - 2- Mairie SAINT-MARTIN-LE GAILLARD (3h hebdo)
 - 3- Mairie de TOUFFREVILLE SUR EU (3h hebdo)
- DECOUDRE Marie-Rose
Départ volontaire par voie de MUTATION sur Mairie de Criel sur Mer au 21 août 2023

PERSONNEL CONTRACTUEL

- DELESTRE Evelyne **Licenciement au 31/08/2023**
- FAUQUEUX Virginie **Licenciement au 31/08/2023**
- MORTREUIL Stéphanie **Licenciement au 31/08/2023**
- WATRELOT Fanny **Licenciement au 31/08/2023**

Délibération Conditions financières de la dissolution du SIVOS de la basse vallée de l'Yères

Considérant les délibérations des communes de Canehan (26/01/2023), Touffreville sur Eu (25/01/2023) et Saint Martin le Gaillard (24/01/2023) acceptant la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal au 1er septembre 2023 à Criel sur Mer

Considérant les délibérations des communes de Canehan, Touffreville sur Eu et Saint Martin le Gaillard (25/05/2023) sollicitant la dissolution du SIVOS de la basse Vallée de l'Yères au 31 août 2023

Considérant qu'il convient par délibérations concordantes des communes membres et du conseil syndical de se prononcer sur les conditions financières de cette dissolution (répartition des biens, répartition de l'actif et du passif et détermination d'une clé de répartition) Le conseil municipal à l'unanimité décide

- 1- de la répartition des biens inscrits à l'actif du SIVOS de la basse vallée de l'Yères selon le tableau annexé à la présente délibération
- 2- de la clé de répartition suivante :

Commune de CANEHAN 46,16%
 Commune de SAINT MARTIN LE GAILLARD 34,47%
 Commune de TOUFFREVILLE SUR EU 19,38%

Cpte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISIT°	VALEUR
6		Biens HS -détruits		
6	2183	2183/08/01 ORDIN-IMPRIM-ROUTEUR-PORT	30/06/2008	1 706,69
6	2183	2183/10/01 MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	18/06/2010	13 222,98
6	2183	2183/116/01 DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE INSTALLATIONS INFORMATIQUE	17/11/2016	251,40
6	2183	2183/117/02 COPIEUR ESTUDIO 2309A ECOLE SMG	03/08/2017	3 360,00
6	2183	2183/118/02 COPIEUR E-STUDIO2309A ECOLE DE TOUFFREVILLE	03/07/2018	3 360,00
6	2183	2183/13/01 PC COMPAQ 8300 POUR ECOLE	27/09/2013	1 199,95
6	2183	2183/19/01 COPIEUR E-STUDIO2309A ECOLE DE CANEHAN	27/03/2019	3 360,00
6	2184	2184/16/01 LAVE LINGE 5KG POUR ECOLE MATERNELLE	30/09/2016	219,00
6	2184	90004098984333 BUREAU MINISTRE 2 CAISSONS	18/07/2014	372,08
6	2184	2184/14/04 mobilier ecole maternelle	20/10/2014	463,70
5		Biens sortis de l'actif		
5	2051	2051/15/01 CERTIFICAT DE SIGNATURE CERTINOMIS SUR CLE USB	07/04/2015	294,00
5	2051	2051/17/01 CERTIFICAT CERTINOMIS 3 ANS	19/12/2017	354,00
5	2128	2128/2020/01 REALISATION D UN CHEMINEMENT ENFANT ECOLE MATERNELLE	16/12/2020	690,00
5	2183	2183/11/01 LOGICIEL INFORMATIQUE COMPTA PAIE	31/01/2011	1 377,79
5	2183	2183/19/03 INSTALLATION CARTE GRAPHIQUE ET LOGICIELS	28/10/2019	107,94
5	2183	2183/2020/02 RENOUELEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE	16/12/2020	354,00
5	2183	2183/2021/02 MODULE D ACTIVATION PAYFIP	21/07/2021	60,00
5	2183	90005569620011 FOURNITURES GARDERIE CANTINE ET ECOLES TELEPHONE CANEHAN	07/11/2016	29,99
5	2184	2184/15/01 SOLDE PARCOURS PEDAGOGIQUE	07/04/2015	797,13
4		Biens dévolus à Commune de TOUFFREVILLE/EU		
4	2188	2188/19/01 PODIUM PRATICABLE 18 PIECES N 432	25/07/2019	624,44
3		Biens dévolus à Commune de CANEHAN		
3	2183	2183/16/01 TV LED 32' ET DISQUE DUR POUR GARDERIE	08/04/2016	303,90
3	2184	2184/12/01 BANQUETTES GARDERIE	05/12/2012	416,21
3	2184	2184/14/01 MOBILIER PERISCOLAIRE/CONFORAMA	04/08/2014	950,08
3	2188	2188/12/01 2 COUSSIN MATELAS 60 X 120 GARDERIE	05/12/2012	135,15
3	2188	2188/14/01 JEUX MISE EN PLACE PERISCOLAIRE	24/09/2014	548,72
3	2184	21841401 PORTE DESSINS PERISCOLAIRE MATERNELLE	14/11/2014	152,00
3	2184	2184/14/02 MOBILIER PERISCOLAIRE	24/09/2014	296,98
3	2184	2184/14/03 MEUBLE BAS 20 BACS ECOLE MATERNELLE/PERISCOLAIRE	24/09/2014	355,10
3	2188	2188/19/01 PODIUM PRATICABLE 18 PIECES N 432	25/07/2019	624,44
2		Biens dévolus à Commune de St MARTIN le GAILLARD		
2	2183	21838/2022/01 FAUTEUIL ERGONOMIQUE	30/05/2022	506,46
2	2184	2184/13/01 CLOISONS MODULAIRES	18/12/2013	300,00
2	2184	90005513323711 EVIER POUR ECOLE MATERNELLE	07/09/2016	131,57
2	2188	2188/19/01 PODIUM PRATICABLE 19 PIECES N 432	25/07/2019	659,12
1		Biens dévolus à Commune CRIEL SUR MER		
1	2183	2183/117/03 CHAISES POUR MATERNELLE	03/08/2017	216,50
1	2051	2051/19/01 LOGICIELS POUR MATERNELLES SMG	15/04/2019	138,00
1	2183	2183/117/01 PC PORTABLE ACER POUR CANEHAN	13/03/2017	300,14
1	2183	2183/117/04 MATERIEL INFORMATIQUE POUR MATERNELLES ZOOM NUMERATION	24/10/2017	144,00
1	2183	2183/118/03 2 VIDEOPROJECTEURS EPSON EB-X39	13/09/2018	941,88
1	2183	2183/118/04 2 ECRANS DE PROJECTION MURAL ORAY	13/09/2018	208,61
1	2183	2183/16/02 10 ORDINATEURS PORTABLES POUR LES 3 CLASSES-LOT47	04/07/2016	666,00
1	2183	2183/16/03 10 ORDINATEURS PORTABLES POUR LES 3 CLASSES-LOT48	04/07/2016	832,50
1	2183	2183/19/02 IPAD WIFI 32G SPACE GREY POUR MATERNELLE	28/10/2019	384,00
1	2183	2183/2020/01 MATERIEL ET INSTALLATION POSTE INFORMATIQUE SIVOS	13/03/2020	1 785,60
1	2183	2183/2021/01 INSTALLATION LOGICIELS SMG pour ecole	21/07/2021	50,00
1	2183	90007179512011 LOGICIELS INFORMATIQUES POUR MATERNELLES	03/11/2020	266,00
1	2183	90007528220711 FOURNITURE DE DISQUE POUR MATERNELLES ET MAINTENANCE LOGICIELS	11/08/2021	44,90
1	2183	90008053970511 PC PORTABLE ECOLE DE CANEHAN	15/11/2022	499,00
1	2184	21841501 MOBILIER POUR PARCOURS DE PSYCHOMOTRICITE ECOLE MATERNELLE	25/03/2015	2 215,13
1	2183	2183/118/01 PC POUR MATERNELLE	23/03/2018	399,00

Délibération Suppression de Postes

Vu le Code Général Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu le tableau des effectifs

Considérant la demande d'avis sur la suppression d'emploi déposée auprès du comité Technique Paritaire le 22/06/2023

Considérant les délibérations des communes de Canehan (26/01/2023), Touffreville sur Eu (25/01/2023) et Saint Martin le Gaillard (24/01/2023) acceptant la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal au 1er septembre 2023 à Criel sur Mer

Considérant le retrait des postes d'enseignants des communes de Canehan, Touffreville sur Eu et Saint Martin le Gaillard prononcé par l'Education Nationale le 27 février 2023

Considérant les délibérations des communes de Canehan (13/06/2023), Touffreville sur Eu (26/05/2023) et Saint Martin le Gaillard (25/05/2023) sollicitant la dissolution du SIVOS de la basse Vallée de l'Yères au 31 août 2023

Considérant que cette dissolution entraîne ipso facto la suppression des postes au 31/08/2023 des 4 agents suivants

DELESTRE Evelyne, Agent contractuel CDD (adjoint technique territorial -surveillance cantine)

FAUQUEUX Virginie, Agent contractuel CDD (adjoint technique territorial- surveillance cantine et garderie)

MORTREUIL Stéphanie, Agent contractuel CDD (adjoint technique territorial - surveillance cantine)

WATRELOT Fanny, Agent contractuel CDD (adjoint technique territorial - entretien des locaux)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la suppression des emplois suivants, sur le SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères, :

- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à raison 7,30/35ème
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à raison 14,82/35ème
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à raison 6.69/35ème
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à raison 4,61/35ème

Convention avec la piscine O2 Falaises

Mr le Maire donne lecture de la convention de prestation entre la Piscine o2 Falaise et la commune de TOUFFREVILLE SUR EU pour les cours de natation dispensés aux enfants de Touffreville-sur-Eu étudiant à l'école de Criel sur mer.

Après délibération, le conseil municipal accepte les termes de cette convention et mandate Mr le Maire pour la signature de cette dernière.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 55 € au profit du Comité des Fêtes de Touffreville sur Eu.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :
- La communauté de communes des falaises du Talou, a proposé de mettre à profit les emplacements disponibles pour les mobil-homes, du camping municipal, afin d'y faire séjourner des employés de la centrale nucléaire de PENLY, en prévision de la construction du nouvel EPR.
- Aucune décision n'a été prise sur cette demande, les informations fournies lors de cette réunion étant trop aléatoires. D'autres discussions sont nécessaires afin d'évaluer les faisabilités de cette demande.

-Le projet de délocalisation des sanitaires du camping est en cours d'étude. Cette réalisation ne pourra être effective que si les demandes d'aides sollicitées auprès de la Société Eolien en Mer, sont obtenues et suffisamment conséquentes.

En cas de refus ou de non obtention, une étude d'un autre projet sera nécessaire. Le conseil est invité à réfléchir aux différentes possibilités qui pourront être envisagées.

- Un membre du Conseil demande si le projet d'achat d'un mobil-home évoqué lors de la dernière réunion est toujours d'actualité.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dit mobil-home à été vendu à un administré du village, le projet n'est donc plus d'actualité.
- La fête du Fromage organisée en commun avec le comité des fêtes, le 04 Juin 2023, a fait l'objet d'un problème technique électrique, les branchements des différentes alimentations ont provoqué un dysfonctionnement des appareils alimentés. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de l'association du Comité des Fêtes afin d'en évaluer les conséquences...

- Le fleuve l'YERES a subi des transformations de son lit au niveau de la propriété « BOUTIN », à proximité du viaduc. Cette modification du cours d'eau, diligentée par l'Association Syndicale des Propriétaires Riverains de l'Yères (ASPRY), est réalisée dans le but de faciliter la remonter des poissons en amont.